

Dans mon bac à compost (bac brun)

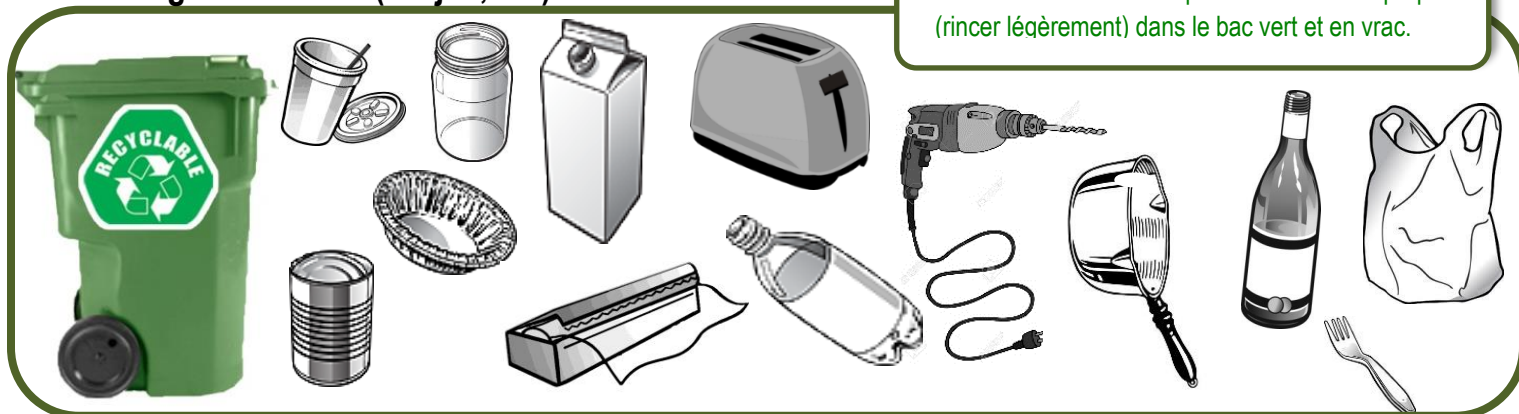
Les restes de table, les matières végétales, les fibres



IMPORTANT !
Il est recommandé de déposer ces matières en vrac dans le bac brun ou dans des sacs en papier.

Dans mon bac à recyclage (bac vert)

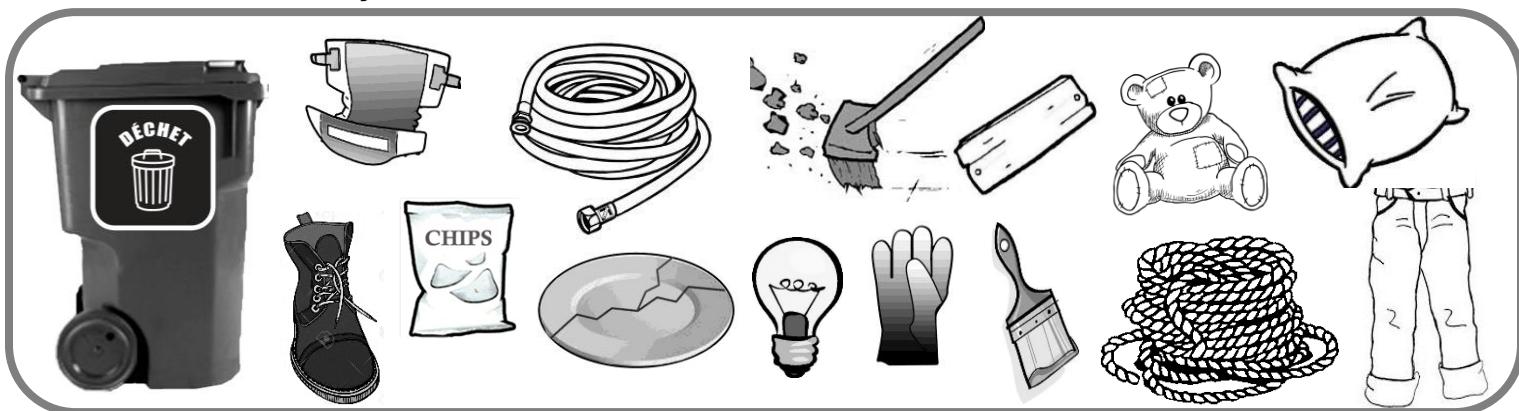
Le verre, les métaux, les plastiques (durs et mous) et les emballages Tetra Pak (ex. jus, lait)



Il est recommandé de déposer ces matières propres (rincer légèrement) dans le bac vert et en vrac.

Dans mon bac à déchets (bac noir, bleu, etc.)

Les matières non recyclables, la vitre, la vaisselle et les autres déchets



Au Centre de gestion des matières résiduelles et aux autres endroits prévus



Avant d'apporter ces matières et les autres produits qui ne peuvent pas être mis dans les bacs roulants, il est préférable de vérifier auprès de la Municipalité en composant le 418 986-3100, poste 192.

DE BONNES HABITUDES À PRENDRE

- ✓ Éviter d'acheter des produits avec beaucoup d'emballage.
- ✓ Acheter des produits durables et réutilisables plutôt que des produits jetables ou de qualité inférieure.
- ✓ Acheter des produits en vrac autant que possible.
- ✓ Apporter vos sacs d'épicerie réutilisables afin de réduire l'utilisation des sacs en plastique.



« Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas! »